



Monsieur le Directeur général des Affaires  
maritimes, de la Pêche et de l'Aquaculture  
Tour Sequoia, Place Carpeaux  
92055 La Défense - Cédex

Plouzané, le 27 novembre 2023

N/ réf. : **DG 2023 – 1919 / P9 23-090**

Affaire suivie par Clara Ulrich

V/réf. Saisine 23-210 du 7 novembre 2023

**Objet : Evaluation de l'impact de scénarios de mesures de gestion sur les stocks de bar et de lieu jaune dans le Golfe de Gascogne, ainsi que de mesures de gestion pour la pêche récréative du lieu jaune en Mer Celtique et dans le Golfe de Gascogne.**

PJ : 1 rapport, et lien de téléchargement pour les fiches Stocks complètes.

Monsieur le Directeur général,

En réponse à votre demande citée en objet, je vous prie de trouver ci-joint un rapport présentant les résultats de notre expertise. Par ailleurs, avec le lien indiqué dans le mail, vous pourrez télécharger l'intégralité des fiches socio-économiques « Stock » pour le bar et le lieu jaune (dont les principaux résultats sont intégrés dans le rapport), mais aussi pour le merlan comme demandé par mail le 07/11/2023.

Nous attirons cependant votre attention sur le fait que plusieurs questions n'ont pas pu être répondues directement telles que formulées, du fait de l'indisponibilité d'outils d'analyse et/ou de données permettant d'y répondre. En particulier :

- Des analyses d'impacts et des comparaisons de scénarios de gestion requièrent d'avoir des modèles de dynamique de populations permettant des projections pour 2024 et au-delà ; de tels modèles n'ont pas été développés pour le lieu jaune dans le Golfe de Gascogne, et l'avis du CIEM se base sur les tendances récentes de biomasses observées
- De même, une analyse d'impacts socio-économiques de scénarios requiert un modèle bio-économique. Ifremer développe et utilise de tels modèles (IAM, ISIS-Fish) pour différents cas d'études, mais leur utilisation spécifiquement dans le cadre de la présente saisine demanderait un travail important d'adaptation et de mise à jour avec les dernières données disponibles, travail qui ne peut être réalisé dans le calendrier très contraint de la saisine et qui devrait être planifié très en amont.
- Enfin, les données de pêche récréative sont encore très lacunaires, et les analyses fines sur les « bag-limits » ne peuvent actuellement être réalisées que pour le bar.

**Le président-directeur général**

Institut français de Recherche  
pour l'Exploitation de la Mer  
Etablissement public à caractère  
industriel et commercial

**Siège Social**

1625 route de Sainte-Anne  
CS 10070  
29280 Plouzané  
France  
R.C.S. Brest B 330 715 368  
APE 7219Z  
SIRET 330 715 368 00032  
TVA FR 46 330 715 368  
+33 (0)2 98 22 40 40

[www.ifremer.fr](http://www.ifremer.fr)

Pour toutes ces questions auxquelles Ifremer ne peut apporter une réponse analytique directe sur la base de comparaison de scénarios, nous avons apportés des données et éléments pertinents de contexte dont nous disposons, en particulier sur la dépendance économiques des flottilles et sur la structuration des captures en lien avec le bar et le lieu jaune.

Enfin, dans le cadre de la certification ISO9001 de l'Institut, nous vous demandons de bien vouloir porter votre appréciation sur ce document en renseignant la fiche d'évaluation à partir du formulaire en ligne<sup>1</sup>.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de ma considération distinguée.

---

<sup>1</sup> <http://forms.ifremer.fr/qualite-ifremer/expertise-et-avis/?ref=23-090>

